

Saint Sulpice la Pointe



Lettre communale

de la ville de
Saint Sulpice
la Pointe

Numéro 44

mars
avril 2003



de la Pointe au Castela

EN RÉALITÉ...

Il y a la RÉALITÉ OBJECTIVE... et puis l'idée qu'on peut s'en faire. Cette idée, même déformée, surtout déformée, devient elle même un élément de cette réalité avec, illusoirement, les contrevérités mensongères et irrecevables de notre minorité opposante du Conseil Municipal.

La dernière publication de l'opposition municipale (*les trois personnes qui ont écrit ce que certains d'entre-vous avez pu lire*) en est une parfaite illustration.

Leur déficit d'image et leur besoin de communiquer se traduisent par des assertions mensongères, gratuites, sans contrôle et trop intéressées pour être accueillies de confiance...

MENTIR sciemment, dans l'intention de tromper, n'a rien d'innocent pour une opposition municipale qui, sinon "veiller au grain", n'a d'autres grains à moulin.

De cette "orientation négative" à une INFORMATION OBJECTIVE, le présent numéro de notre LETTRE COMMUNALE cible notre SERVICE DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT.

Depuis la MONTAGNE NOIRE, notre syndicat intercommunal, jusqu'à notre STATION D'ÉPURATION qui traite nos effluents domestiques (*eaux usées*) en produisant des "boues" dont le traitement est encore très difficile pour les éliminer... Voilà un domaine de notre ENVIRONNEMENT qui demande beaucoup d'investissement pour les COLLECTIVITÉS LOCALES.

Protéger l'environnement et le milieu naturel est un DÉFI MAJEUR que doivent relever les élus. C'est une nécessité réglementaire et une attente de la population. L'assainissement des EAUX USÉES est par conséquent essentiel. Or, aujourd'hui la France accuse un retard, avec seulement 60% des communes conformes aux NORMES de la directive européenne.

SAINT-SULPICE répond désormais à toutes les exigences attendues avec la mise en œuvre d'une démarche locale technologiquement performante et économiquement adaptée.

Plus en amont, de la source au robinet, la QUALITÉ DE L'EAU et LES COÛTS du service public d'EAU POTABLE, comme celui de l'ASSAINISSEMENT, sont des obligations légales mais le consommateur est aussi à défendre pour ne payer que le JUSTE PRIX...

La qualité de l'eau et la protection de l'environnement, en préservant la nature à respecter, reposent sur trois domaines interdépendants pour lesquels nous avons le devoir de trouver des solutions les plus simples, économiques et fiables : EAU ET PATRIMOINE (*gestion des ressources en eau et préservation de cette ressource vitale*) EAU ET SANTÉ (*qualité des eaux distribuées pour satisfaire aux attentes des consommateurs*) EAU ET ENVIRONNEMENT (*assainissement des eaux résiduaires, usées et vannes avec la valorisation des boues d'épuration*).

La LETTRE COMMUNALE vous présente donc les efforts de réflexion, les efforts de gestion et les efforts financiers que les Collectivités Locales doivent toujours plus assumer avec les transferts de compétence, le désengagement de l'État et la diminution des aides ou subventions.

L'écologie et le développement durable avec la CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT en préparation doivent s'inscrire dans les DROITS et les DEVOIRS de chacun, élus et citoyens, décideurs et usagers.

Bonne lecture à toutes et tous.

Bernard SOULET
Le Maire

▼ La retenue des Cammazes



QUESTIONS/RÉPONSES SUR L'EAU

Le service public de l'eau et de l'assainissement n'est pas un service à la vie humaine et dont on sait désormais que la qualité doit être garantie. Afin de répondre aux questions que vous vous posez, la Lettre Communale MM. Emile PORTET et André PUECHAL tous deux délégués de Saint-Sulpice, ainsi que M. Bernard VERGNAUD Maire-Adjoint chargé de l'eau.

L'EAU A SAINT SULPICE

Entretien avec MM. PORTET et PUECHAL

Lettre Communale : D'où vient l'eau consommée à Saint-Sulpice ?

André PUECHAL : L'eau consommée à Saint-Sulpice est de l'eau de ruissellement récupérée sur le massif de la Montagne Noire dans les retenues de la Galaube et des Cammazes.

L.C. : Comment arrive-t-elle jusqu'à nous ?

A.P. : Elle est acheminée par gravité jusqu'à Saint-Sulpice après transit dans des réservoirs tampons dont la fonction première est de répondre aux besoins accrus ponctuels, permettant ainsi de réguler la pression chez l'utilisateur.

L.C. : Quel est le rôle du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire ?

A.P. : Le S.I.E.M.N. assure la distribution publique de l'eau potable sur le territoire de 49 communes réparties sur 5 cantons dans le sud du département du Tarn.



▲ La retenue de la Galaube.

L.C. : Qui vous fournit l'eau distribuée aux Saint-Sulpiciens ?

A.P. : L'eau potable distribuée par le Syndicat de la Montagne Noire est

achetée à l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire. Cet organisme prélève une eau brute de surface dans la réserve constituée par le barrage des Cammazes. L'eau est ensuite traitée à l'usine de Picotalen située sur la commune de Sorèze à la suite d'analyses qualité et conformément aux normes imposées par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.).

L.C. : Notre eau est-elle de bonne qualité ?

Emile PORTET : Oui, les contrôles exécutés régulièrement et conformément aux directives du Ministère de la Santé le prouvent. Les prélèvements sont effectués par les services de la D.D.A.S.S. et les analyses sont confiées au Laboratoire Départemental d'Hygiène. Le contenu des analyses porte sur 4 paramètres physico-chimique (*aspect qualitatif de l'eau, PH, conductivité, turbidité*) et 4 paramètres bactériologiques (*bactéries à 22 et 37°, coliformes thermotolérants, streptocoques fécaux*). Les résultats sont envoyés directement aux mairies pour affichage.

L.C. : Comment préserver la qualité de notre eau ?

E.P. : Il faut la protéger contre trois types de pollutions. La pollution organique c'est-à-dire que les retenues ainsi que leurs abords doivent être entretenus (*déboisement des berges, élagage, nettoyage des grilles de prise d'eau*), la pollution chimique en protégeant les accès, en surveillant les abords pour éviter les décharges sauvages..., enfin



les agressions extérieures sur le réseau (*incidents matériels*) ou sur les réservoirs (*actes de malveillance, intempéries*) pour cela sont mis en place une protection et une maintenance des structures par des clôtures, des portes sécurisées...

L.C. : Quel est le coût de l'eau ?

E.P. : Le prix du m³ est de 1.49€ TTC/m³ assainissement non compris, c'est pour cela qu'il ne faut pas la gaspiller, en particulier lors de sécheresse importante. Nous avons le privilège de pouvoir consommer une eau de qualité, sachons l'utiliser avec civisme.

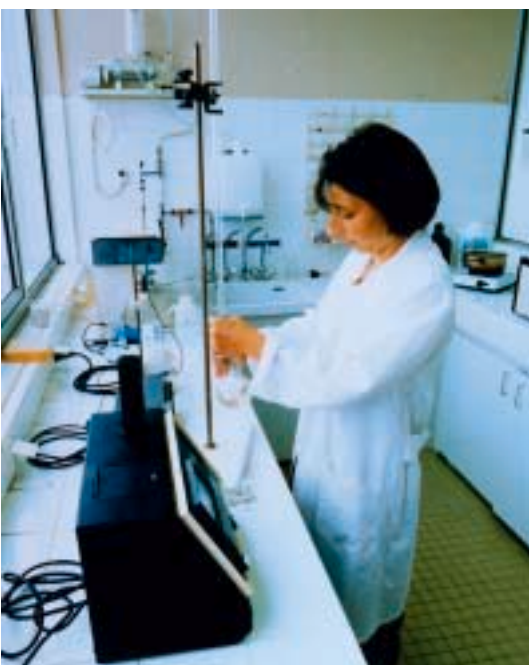
L.C. : Quels travaux le S.I.E.M.N. a-t-il réalisés sur la commune ?

E.P. : Des opérations de renforcement, de renouvellement et d'extension du réseau d'eau ont eu lieu rue Bazert, rue et impasse de Varsovie, rue Charles Pontnaud. De même 33 branchements

ET L'ASSAINISSEMENT A SAINT-SULPICE

service comme les autres. Il correspond à la fourniture d'un bien indisponible que notre préservée.

La Commune a décidé de rencontrer les principaux acteurs sur ces questions auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne de l'assainissement.



▲ Analyses sur la qualité de l'eau à l'Usine de Picotalen.

en plomb ont été changés. Enfin 143 interventions d'entretien et de nouveaux branchements ont également été réalisés par le SIEMN soit une augmentation de 13.5%.

L.C. : Merci Messieurs pour toutes ses informations.

LE SYNDICAT EN CHIFFRE

- > 70 réservoirs de 50 à 1 000 m³
- > 1 500 km de canalisations
- > 27 267 habitants desservis
- > 12 898 abonnés
- > 2 437 449 m³ d'eau achetée
- > 1 771 616 m³ d'eau distribuée soit un ratio de 0.73
- > 137 m³ de consommation moyenne par abonné

L'ASSAINISSEMENT A SAINT-SULPICE

Entretien avec M. Bernard VERGNAUD

Pour pouvoir continuer à bénéficier d'une eau de qualité nous devons au milieu naturel aussi propre que possible après utilisation. C'est le rôle du service Assainissement.

Lettre Communale : On distingue deux modes d'assainissement ?

Bernard Vergnaud : Tout à fait, l'assainissement collectif (*tout à l'égout*) et l'assainissement autonome (*assainissement individuel*).

L.C. : Quelles sont les obligations de la Commune en matière d'assainissement collectif ?

B.V. : Nous sommes compétents pour ce qui concerne la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. La Commune prend donc en charge les dépenses d'équipement et de fonctionnement relatives au système d'assainissement collectif comme la station d'épuration des eaux usées (*située Plaine de Bordes*) et l'élimination des boues produites.

L.C. : Quelles sont les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement autonome ?

B.V. : Comme vous pouvez le constater sur la carte, la plupart du centre-ville est concerné par l'assainissement collectif; en périphérie les habitants disposent d'un assainissement autonome. Nous poursuivons par tranches l'extension du réseau d'assainissement collectif. En 2002 nous avons réalisé la 6^e tranche: route d'Azas, impasse du Rivalet, chemin des Soumiayrès, route de Roqueserrière, chemin des Montamats, avenue des Terres Noires, et la Bastide pour un coût total de 1 M€ HT.

L.C. : Et dans l'avenir, quelles sont les extensions prévues ?

B.V. : Sur le budget assainissement 2003, aucune extension n'est prévue;

l'essentiel du budget est destiné à des travaux de réhabilitation du réseau à l'intérieur de la Bastide. Cependant, il est vrai que la carte de zonage d'assainissement prévoit des extensions (*en jaune sur la carte*), mais ce n'est qu'une fois les nouvelles zones d'urbanisation définies par le P.L.U. (*en cours d'élaboration*) que seront déterminées les futures réalisations. Le coût du mètre linéaire dans certaines zones et le nombre d'habitations potentiellement raccordables orienteront nos choix.

L.C. : Les habitants sont-ils tenus de se raccorder au réseau d'assainissement existant ?

B.V. : Comme le prescrit l'article L33 du Code de la Santé Publique, tous les immeubles bâtis situés en bordure d'une voie publique pourvue d'un réseau d'évacuation des eaux usées ou qui y ont accès, soit par une voie privée soit par une servitude de passage, doivent obligatoirement être raccordés au réseau dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service.

▼ Travaux d'extension du réseau d'assainissement chemin des Soumiayrès.



pensable

estions :
atagne

LPICE

ons la rendre



Carte de zonage d'assainissement de la Commune.

▼ L'unité d'auto-contrôle de la station d'épuration analyse l'eau avant d'être rejetée dans l'Agout.



▲ La station d'épuration, plaine de Bordes.

L.C. : Et s'ils ne le font pas ?

B.V. : Si le propriétaire ne respecte pas cette obligation, l'article L35.5 du Code de la Santé Publique prévoit la possibilité pour la Commune de l'obliger à s'acquitter d'une somme au moins

équivalente à la redevance d'assainissement qu'il aurait payée si son immeuble était raccordé. Cette somme peut-être majorée par le Conseil Municipal dans une proportion de 100%, ce qui n'est pas encore le cas chez nous.

L.C. : Existe-il des cas où le raccordement n'est pas possible ?

B.V. : Effectivement, il arrive que certains immeubles riverains d'un réseau d'assainissement ne soient pas raccordables, notamment lorsque les eaux usées ne peuvent être déversées gravitairement dans le collecteur public, compte tenu du profil topographique ou d'obstacles souterrains par exemple. Dans ce cas l'immeuble est considéré comme non raccordable et restera en assainissement autonome, bien évidemment le propriétaire sera dispensé du paiement de la redevance d'assainissement.

L.C. : Quel est le coût du raccordement pour le propriétaire ?

B.V. : Il faut distinguer ici deux types de propriétaires :
- Les propriétaires d'immeubles édifiés après la mise en service des égouts, doivent s'acquitter du paiement de la Taxe de Raccordement à l'Egout (T.R.E.) dont le montant a été fixé à 1000 € par le Conseil Municipal

(les travaux de branchement étant entièrement à leur charge).

- Les propriétaires d'immeubles édifiés avant la mise en service des égouts, devront verser une participation financière aux travaux d'un montant de 500 €.

L.C. : Une fois raccordé, où vont nos eaux usées ?

B.V. : A la station d'épuration – Plaine de Bordes (mise en service en mai 99) grâce à un réseau de collecte tout à l'égout et de pompes de relevage situées dans les points bas de la commune. Une fois arrivées à destination, les eaux usées sont traitées, puis après épuration rejetées dans le Tarn. Quant aux boues produites, elles sont revalorisées dans le milieu agricole.

L.C. : La ville s'est considérablement développée depuis 99, la station d'épuration est-elle toujours en mesure de jouer son rôle ?

B.V. : Bien sûr, la capacité de notre station d'épuration est de 6000 équivalent habitants ; attention cela ne signifie pas qu'elle est prévue pour 6000 habitants. En effet un équivalent habitant correspond à 200 litres d'eaux usées rejetées par jour, et chaque habitant n'en rejette pas autant. Actuellement on peut dire que la station d'épuration n'est utilisée qu'à 50% de ses capacités, sans que cela porte atteinte à ses performances.

L.C. : *Qui assure et contrôle le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement ?*

B.V. : La commune a délégué ces compétences à la Lyonnaise des Eaux qui effectue des auto-contrôles réguliers, complétés par des contrôles d'un organisme dépendant du Conseil Général (le Service d'Assistance Technique d'Exploitation des Stations d'Épuration). De plus, la Lyonnaise des Eaux présente chaque année au Conseil Municipal un rapport d'activité détaillé.

L.C. : *Quel est le coût de l'assainissement ?*

B.V. : Pour 2003, le coût de l'assainissement s'élève à 1.52€ TTC par m³ (pour une consommation moyenne de 120 m³ par an).

>> Les charges se répartissent de la façon suivante :

PART COMMUNALE sert à l'investissement	
0.81 €/M ³	
LYONNAISE DES EAUX sert au fonctionnement	
COLLECTE	TRAITEMENT
0.26 €/M ³	0.45 €/M ³
0.71 €/M ³	

L.C. : *Quelles sont les obligations de la Commune en matière d'assainissement autonome ?*

B.V. : La loi sur l'eau du 3 janvier 92 impose aux communes de mettre en place avant le 31 décembre 2005 le contrôle de l'assainissement non collectif. Cette compétence vient d'être transférée à la Communauté de Communes Tarn Avoût. Ainsi lorsque un habitant installe ou réhabilite un dispositif d'assainissement autonome il devra prendre contact avec elle. Cette dernière l'informerá sur les dispositions réglementaires, le conseillera sur le système d'assainissement autonome préconisé, contrôlera la conception et la réalisation du dispositif d'assainissement neuf, vérifiera périodiquement le bon fonctionnement du dispositif et la qualité des rejets.

Lettre Communale :

Merci Monsieur VERGNAUD pour ces précieux renseignements.

QUELQUES DÉFINITIONS

Eaux usées domestiques :

elles comprennent les eaux ménagères (lessives, cuisine, bains,...) et les eaux des toilettes (urines et matières fécales).

Eaux usées industrielles :

sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique, leurs mesures quantitatives et qualitatives sont précisées dans une convention spéciale de déversement passée entre les services assainissement et le riverain.

Eaux pluviales :

sont considérées comme eaux pluviales celles qui proviennent des précipitations atmosphériques ainsi que celles provenant des eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins et cours d'immeubles.



**RAPPEL
DES DÉVERSEMENTS
INTERDITS
DANS LE RÉSEAU
EAUX USÉES**

Quelle que soit la nature des eaux rejetées, il est formellement interdit de déverser : le contenu des fosses fixes, les vidanges de toute nature, l'effluent des fosses de type "fosses septiques", les déchets solides divers tels que les ordures ménagères, bouteilles, feuilles..., des liquides ou vapeurs corrosifs, acides, matières inflammables, des corps gras...

NUMÉROS UTILES

Assainissement collectif :

Lyonnaise des Eaux 81100 CASTRES
Renseignements techniques pour la réalisation d'un branchement au 08 10 82 58 10

En cas de problème sur le réseau eaux usées 08 10 82 48 24 (24h/24)

Assainissement autonome :

Communauté de Communes Tarn Avoût
81370 Saint-Sulpice
contact : Nicolas Lacombe
au 05 63 41 89 12

Eau Potable :

Syndicat Intercommunal des Eaux de La Montagne Noire
81470 Cuq Toulza
Tel : 05 63 82 54 82

En raison de la fermeture du C.E.T. Montauty le 1^{er} janvier 2004, le Conseil Municipal a voté l'adhésion au SICTOM de Lavaur à compter de cette date.

Le Relais des Assistantes Maternelles "Le Rayon de Soleil" est ouvert à toutes les personnes qui gardent des enfants à leur domicile ou à celui des parents. Venez nous rencontrer dans notre local Parc Georges Spénale le mardi et le jeudi matin. Renseignements 05 63 40 88 83, animatrice Christel BERIAC.

Semaine Tarnaise du Cinéma au Séjefy's du 07 au 13 mai 2003
Tarif unique 3€.

Souvenir du Carnaval du Centre de Loisirs Gosciny, le vendredi 7 mars 2003



18 Mai 2003 - Concert de Musique Religieuse en l'église de St-Sulpice
au programme : 1^{re} partie : la chorale du Val Dadou ; 2^e partie : Le Stabat Mater de Pergolèse.

Le Conseil Municipal a adopté le 24 mars 2003 une motion s'opposant au projet de construction d'une nouvelle plate forme aéroportuaire dans le Nord-Est toulousain. Plus d'informations sur www.nonalaeroport.org

Dans le cadre de la relance de la Collecte Sélective, les CE2 – CM1 – CM2 de l'École Primaire Marcel Pagnol sont invités à applaudir le Spectacle Enchantement de la Cie du Quatre le 17 avril 2003.





PARLEZ NOUS DE VOUS

Aujourd'hui M^{me} Nicole BERSIA

Lettre Communale : M^{me} BERSIA pouvez-vous nous parler de votre enfance ?

Nicole BERSIA : Je suis née à Saint-Victor – commune de Couffouleux, dans une famille d'agriculteurs. C'est là que j'ai grandi et fréquenté l'école communale. Ensuite mes parents se sont installés dans une ferme à Lisle sur Tarn. J'avais 6 ans à cette époque. Mes souvenirs scolaires sont plus précis et je conserve des amies Lisloises encore aujourd'hui.

L.C. : Vous habitez à Saint-Sulpice depuis de nombreuses années ?

N.B. : Ma famille s'est installée à Saint-Sulpice en 1970. de ce fait, j'ai fréquenté le collège de Rabastens jusqu'en classe de 3^e puis le Lycée de Gaillac série économique pour terminer à l'école normale d'Albi pendant 2 ans.

L.C. : Vous entrez donc dans la vie active vers 20 ans ?

N.B. : En effet. Durant 2 années j'ai effectué divers remplacements sur le département. Ensuite j'ai rejoint Lugan où j'ai exercé en classe unique pendant 9 ans avant de prendre la direction de l'école Elie Aymeric de Rabastens.

L.C. : Pouvez-vous nous présenter votre famille ?

N.B. : C'est en 1977 que j'ai épousé Jacques – mon mari. Nous avons trois garçons. L'aîné Olivier, 23 ans, poursuit ses études à l'I.U.F.M. de Toulouse. Julien le cadet, 18 ans, est lycéen à Lavaur tout comme Vincent, 16 ans, notre dernier.

L.C. : Vos occupations prenantes et variées vous laissent-elles du temps pour les loisirs ?

N.B. : Après ma famille, le travail, et le mandat à la Mairie de Saint-Sulpice, j'ai peu de temps libre. J'aime accompagner mes fils lors des rencontres sportives. Nous passons chaque été nos vacances à la mer. Plus personnellement j'ai une passion pour la lecture, la marche et la cuisine.

L.C. : Sans approfondir votre rôle à la Mairie pouvez-vous nous fournir un ou deux sujets d'intérêts qui vous tiennent particulièrement à cœur ?

N.B. : C'est le second mandat avec Bernard SOULET comme responsable du Centre Communal d'Action Sociale. J'ai particulièrement apprécié l'aide de "figures" telles que Messieurs MERAVILLE, RIGAL et

FOURNIER, hélas disparus aujourd'hui. Le fait que notre crèche halte-garderie municipale fonctionne à la satisfaction de tous me fait également chaud au cœur.

L.C. : D'où vous vient cette ouverture "aux autres" et cette envie d'aider les personnes en difficulté ?

N.B. : J'ai rapidement pris conscience de la chance immense d'avoir mes parents à mes côtés. Je n'ai jamais connu de problème de garde d'enfant. Je comprends ainsi les difficultés pour les jeunes couples dans la recherche d'une structure d'accueil.

L.C. : Vous êtes bien intégrée à Saint-Sulpice ?

N.B. : Effectivement, mes parents habitent à côté de notre maison, mon frère à Giroussens. Jacques mon mari travaille à la banque à Toulouse. Sapeur-Pompier, depuis 21 ans, il assure actuellement la fonction de Chef de Centre de Secours de Saint-Sulpice. Ces dernières implications montrent bien l'attachement familial à cette cité que nous aimons bien.

L.C. : Merci M^{me} Nicole BERSIA et bonne réussite dans votre mandat.

▼ En famille lors d'un match de rugby à Molétrincade.



◀ Souvenir du mariage : La sortie de l'Eglise de St Sulpice.

▼ En réunion avec M. le Maire.



Saint Sulpice la Pointe

Lettre communale de la ville de Saint Sulpice la Pointe

Directeur de la publication : M. Bernard Soulet

Rédaction : Le groupe de communication : Lydie Isard, Geneviève Parayre, Monique Gisquet, Edmond Ferrer, Guy Pailhories, Guy Pradeau, Lucien Treilhaes.

Pré-pressé et impression SIA Lavaur